

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 15 décembre 2020

Madame Anne Littaye Commissaire enquêteur Mairie 40601 Biscarrosse Cédex

Transmission électronique : <u>pref-amenagement@landes.gouv.fr</u>

Objet : Enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG) et comportant un dossier de déclaration pour les opérations de rechargement pluriannuels (2020-2023) en sable sur la plage de Biscarrosse

Madame le Commissaire enquêteur,

La Fédération SEPANSO Landes s'est naturellement intéressée à l'enquête publique qui vous a été confiée par la présidente du Tribunal administratif de Pau puisque depuis des années nous attirons l'attention des élus et des pouvoirs publics sur la problématique du trait de côte, régulièrement érodé par les mouvements de l'océan. Nous avons toujours rappelé la pensée de Francis Bacon (1561-1626) qui soulignait dès cette époque un travers humain, à savoir le fait que l'esprit humain tend spontanément à déformer la réalité au lieu de la refléter fidèlement, ce qui conduit à écrire la phrase célèbre « On ne commande la nature qu'en lui obéissant » Novum organum, I, 124. Ainsi la SEPANSO a déjà eu l'occasion de critiquer à plusieurs reprises des déplacements de sables ou encore des aménagements au plus proche du littoral; nous ne reviendrons pas davantage sur le passé sauf pour faire observer que beaucoup d'argent a été dépensé pour des résultats somme toute dérisoires.

Que la GEMAPI impose « la défense contre les inondations et la lutte contre la mer » (5° de l'article L-211-7 du Code de l'Environnement) est révélateur : mettre inondations et lutte contre la mer sur un même plan montre bien une faiblesse intellectuelle du législateur ! Si le génie civil peut permettre à des coûts-bénéfices acceptables de limiter les impacts des inondations (nos retours d'expérience montrent tous que les porteurs de tels projets doivent accepter de payer un tribut à la nature : bassin d'expansion des crues, végétalisation...) notre retour d'expérience de Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière consistant à extraire des matériaux du lac marin d'Hossegor pour placer ceux-ci sur les plages du de Capbreton a montré la vanité du projet : l'océan a repris les matériaux et la situation actuelle est pratiquement celle antérieure à cette opération. Les clapages de la drague du port de Capbreton ne semblent guère ralentir autant qu'espéré l'érosion littorale à Anglet.

.../...

Le projet qualifié de « lutte active souple » « consiste en des rechargements réguliers et massifs de sables issus de l'estran, à des fins de lutte contre l'érosion, de maintien d'une plage pérenne et de protection des biens et des personnes (dimension d'intérêt général) ». Autrement dit Biscarrosse s'apprête à mettre en scène une version moderne du mythe de Sisyphe, à une différence près, au lieu d'un rocher, c'est une masse de sable qui sera déplacée. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les vagues et les courants qui érodent le littoral dans ce secteur, entraineront la masse de sable qui aura été placée dans ce secteur. D'ailleurs le projet prévoit bien une série de rechargements.

Il a été question de récupérer d'une part 70 000 m3 de sables en limite de la plage sud et de la zone militaire, et d'autre part 40 000 à 60 000 m3 de sables à proximité du wharf de la Salie. D'où les questions qui se sont posées :

- Il y a une StEp (Station de traitement des eaux usées) au sud de la plage. Est-ce que cette unité fonctionnelle impacte les eaux de l'océan ?
- Est-ce qu'il n'y a plus de trace de pollution dans ces sables venant du nord (rejets du wharf de La Salie)?

De toutes façons, le projet finalisé semble éviter les risques de pollution en déplaçant le sable du bas de la plage sud pour le déposer en pied de dune au nord. Les analyses chimiques sont rassurantes. Les données naturalistes également bien qu'il faille être prudent car on ne peut exclure tout problème dans la mesure où une espèce protégée tel que le pélobate cultripède est susceptible de se s'installer là où il serait en danger. On imagine de déplacer des sables humides, donc lourds, avec des gros engins (pelleteuses et dumpers) sur une distance de 1 km environ. La présentation du projet est irréprochable : tous les paramètres du problème sont clairement exposés et aucune absence de l'un d'eux ne saurait être reprochée aux auteurs des études ; les cartes et les photographies permettent de comprendre ... Par contre on se demande comment l'estran va évoluer.

Nous constatons que ce que nous avons écrit lors d'enquêtes publiques passées qu'à court terme le Grand Hôtel de la plage, ainsi que les chalets sont très menacés. L'histoire du Signal à Lacanau (la SEPANSO avait contesté le fait qu'un permis de construire puisse être accordé à cet endroit) aura un pendant landais. La SEPANSO apprécie donc la stratégie expérimentale de relocalisation.

Finalement, tout dépend des financements. A cet égard, il aurait été intéressant de faire figurer des données comptables dans le résumé non technique : combien a coûté l'opération passée ? Combien coûtera l'opération à venir ? Quels seront les financeurs ? Comment seront réparties les charges de chacun d'entre eux ? Nous avons affaire à une opération politique aux coûts énormes : 2018-2021 : 2 226 000 € ; 2022-2023 : 1 420 000 € (soit un total de 3 646 000 €)

Les observations argumentées de Monsieur Manuel Da Ponte invitent à la réflexion. Il est certain qu'à Cabourg (Calvados) les mouvements de sables ont cessé comme ma sœur a pu me le confirmer. S'il n'a pas évoqué le principe de précaution, il semble souligner un impact négatif de l'opération passée. Que répondra le porteur du projet à ses observations ?

Enfin la SEPANSO exprime ses inquiétudes sur les impacts des engins qui semblent sousestimés.

.../...

Nous ne pensons pas que ce projet puisse être vraiment considéré comme d'intérêt général. Nous pensons simplement que l'argent pourrait être mieux utilisé.

Veuillez agréer, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr http://www.sepanso40.fr